SONDAGE RÉALISÉ EN VUE DE L'AUDITION DE L'UNHJ PAR L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

SUR 446 PERSONNES INTERROGÉES

SOIT 13,5% DE LA PROFESSION

RÉSULTATS

28% Chiffres d'affaires inférieur à 400 000€

25% Compris entre 400 000€ et 800 000€

18% Compris entre 800 000€ et 1 200 000€

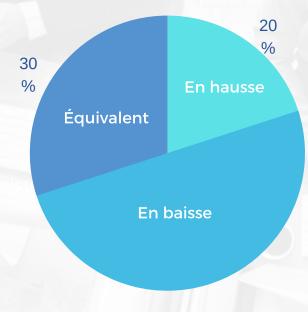
15% Supérieur à 1 200 000€

12% De 1 200 000€ à 1 800 000 €

66%

Des structures générant moins de 400 000€ de CA sont en phase de décroissance 38%

des structures générant plus de 1.2 million de CA sont en phase de croissance



évolution du CA entre 2017 et 2018

9396 %

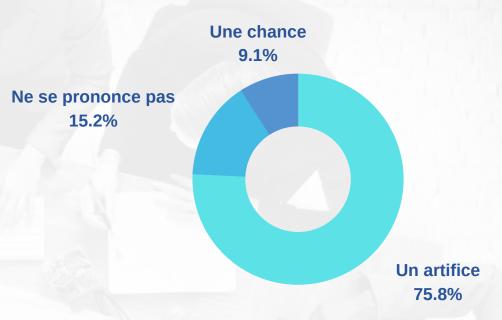
Pensent que la profession est ouverte aux femmes Ne pensent pas que la profession puisse supporter de nouvelles créations



56%

Pensent que les créations ne bénéficient pas aux jeunes

La future profession de commissaire de justice est...



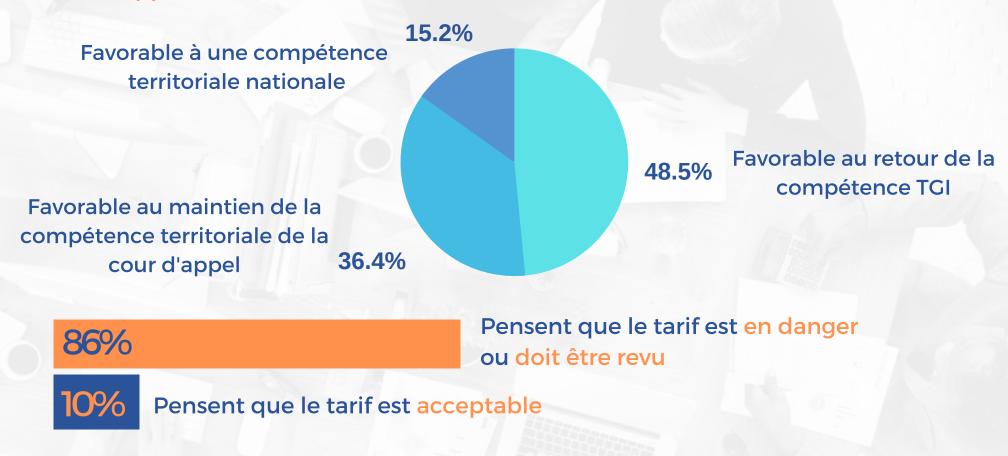
Le délai de nomination est trop long pour

84%

68%

Estiment que les règles déontologiques de la profession ne sont pas adaptées aux enjeux économiques et juridiques.

Que pensent les huissiers de justice de la compétence territoriale de la cour d'appel ?



58%

Pensent que la profession n'est pas en capacité de prendre des parts de marchés aux autres acteurs du droit.